



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Jardineries
& Animaleries
de France



SOMMAIRE

4 *Mot du Président*

1

REPRÉSENTER,
INFLUENCER, NÉGOCIER,
DÉFENDRE

8 Une organisation active

10 Des adhérents variés et
représentatifs du secteur

12 Le dialogue social

14 Lobbying

2

ACCOMPAGNER,
INFORMER, CONSEILLER,
PROFESSIONNALISER

18 Le végétal

20 L'animalerie

22 Le développement durable

22 Communication aux adhérents

3

FORMER, INNOVER,
PROMOUVOIR,
VALORISER

26 Former

28 Communication au grand public

30 *La Fédération et son écosystème*



Benjamin DÉJARDIN
Président des Jardineries et
Animaleries de France

« Les résultats positifs de cette année 2021 montrent à quel point les confinements successifs ont renforcé comme jamais le besoin de nature des consommateurs. »



Le mot du Président

L'année 2021 a continué dans la lignée de 2020 avec la crise sanitaire de la Covid-19, un 3ème confinement, des craintes de fermeture de nos magasins et une remise en cause de notre essentialité. Cependant, grâce aux actions d'influence de la Fédération mais aussi et surtout au professionnalisme des collaborateurs dans les enseignes et les magasins, le végétal et notre secteur d'activité ont été reconnus comme essentiels par l'Etat dans le décret du 19 mars 2021. Cette précieuse reconnaissance est le fruit d'un travail collectif mené depuis le début de la crise sanitaire par la Fédération, avec l'appui important de l'ensemble de la filière au travers de l'interprofession Val'hor.

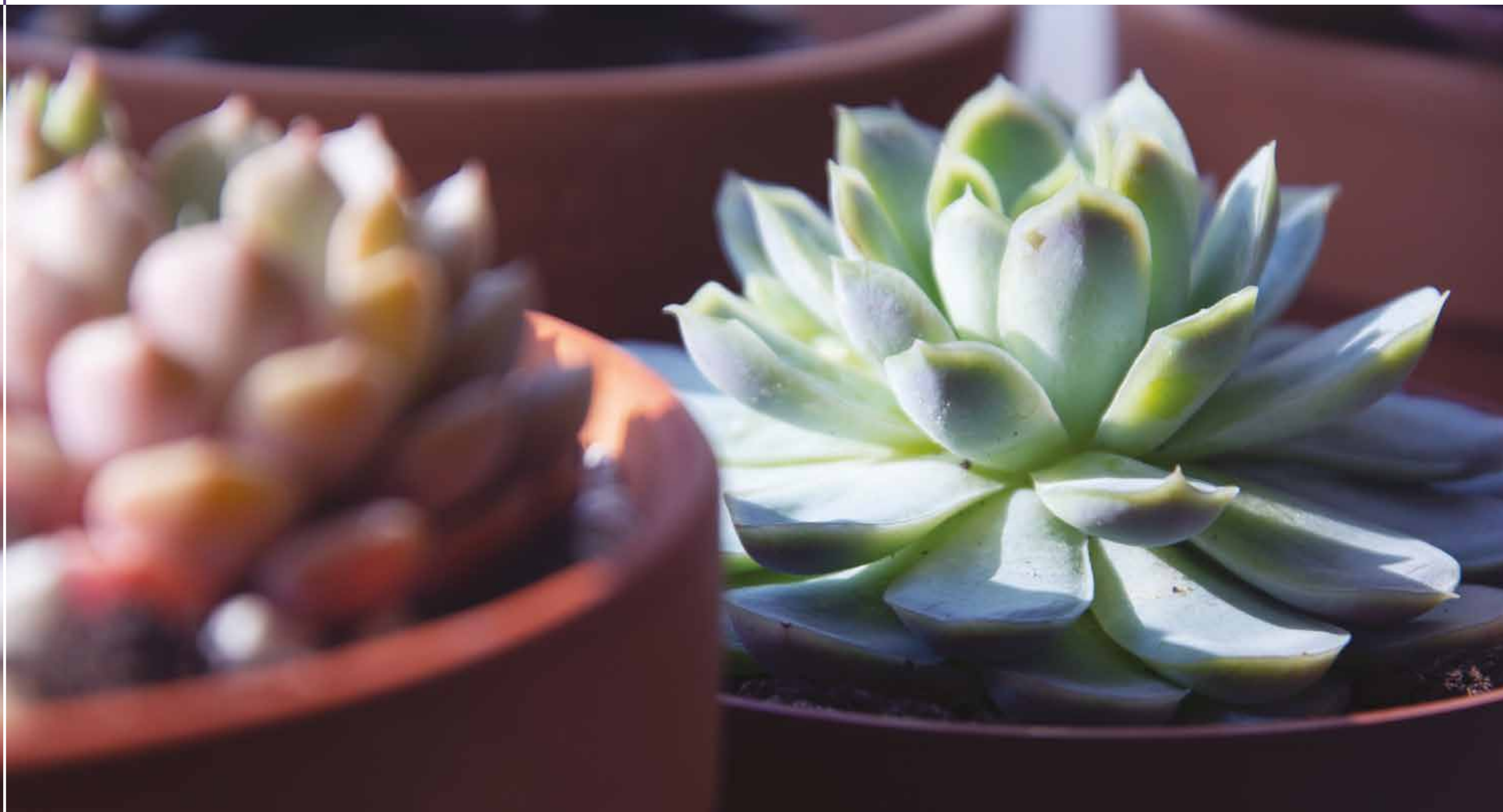
Au terme de cette année marquée également par des difficultés d'approvisionnements en raison d'une forte demande et d'une hausse des prix des matières premières et du transport international, la Fédération des Jardineries et Animaleries de France publie un bilan du secteur positif mais prudent. Les réseaux spécialisés ont observé une progression de 15,2 % de leur chiffre d'affaires par rapport à 2020. Si l'on compare avec 2019, la dynamique est encore plus marquée avec une hausse de 20,5 %. Cependant, l'ensemble des acteurs du secteur reste très prudent pour 2022. En effet, les données cumulées du premier trimestre montrent une baisse de 15,9% par rapport aux trois premiers mois de 2021.

Les projets collectifs pilotés par les groupes de travail internes de la Fédération ont aussi eu une activité soutenue tout au long de l'année : la négociation d'un accord sur les frais de santé, les audits du label Bien-Être des Animaux, la refonte de l'extranet adhérents, l'accélération du déploiement des bornes Rekupo en magasin, le suivi des affaires techniques et réglementaires des Comités Opérationnels Végétal et Développement Durable... Autant de projets qui mobilisent pleinement les équipes de la Fédération avec les professionnels des enseignes.

Les résultats positifs de cette année 2021 montrent à quel point les confinements successifs ont renforcé comme jamais le besoin de nature des consommateurs et de végétaliser leurs lieux de vie. Reste à voir dans quelle mesure la hausse des prix du transport et de l'énergie va impacter le budget des Français et se répercuter sur leurs achats.

Enfin, en ce début d'année 2022, la guerre en Ukraine impacte déjà fortement l'approvisionnement des magasins et créent des tensions sur beaucoup de produits (petfood, semences, engrais...). Nous ne mesurons pas encore précisément toutes les conséquences de cette crise géopolitique mais nous restons prudents sur l'avenir, d'autant plus avec l'inflation record annoncée par les économistes.

Benjamin DÉJARDIN



Une organisation active

Conseil d'Administration

Organe de décisions de la Fédération, il est composé de chefs d'entreprises adhérentes, enseignes comme jardineries indépendantes, ainsi que de certains collaborateurs de ces entreprises. Merci aux administrateurs :

Sébastien ATTINA, Vice-président (Truffaut)
 Vincent AVIGNON (InVivo Retail)
 Marcel BAUER (Truffaut)
 Luc BLANCHET (Botanic)
 Eric BOUCHET, Secrétaire (Botanic)
 Bruno COQUELIN (Côté Nature)
 Guillaume DARRASSE, Vice-président (InVivo Retail)
 Benjamin DEJARDIN, Président (Desjardins)
 Séverine DELEBARRE (InVivo Retail)
 Richard DEMANGE (Ma Jardinerie)
 Olivier FENO-FEYDEL (Sévéa)
 Didier LADANE (InVivo Retail)
 Dominique LAUREAU (Les Fermes de Gally)
 Alexandre MAILLARD (InVivo Retail)
 Emmanuelle MARVIE (Sévéa)
 François NEGRE, Trésorier (Truffaut)

Merci à Frédéric FRANCILLARD (Sévéa) et Gilles MOLLARD (Truffaut) qui ont quitté le Conseil d'Administration en 2021.



Bureau

Les membres du Bureau (**en gras ci-dessus**) veillent à la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration et font le lien avec le Directeur Général.

Les commissions paritaires

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) :

Elle remplit les missions de négociation et d'interprétation de la convention collective et des accords collectifs dévolus à la branche professionnelle de la jardinerie et graineterie. Elle se réunit aussi afin de réaliser les négociations périodiques obligatoires de branche, comme la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, négociée tous les ans.

Merci à Valérie COTRO (Botanic), Séverine DELEBARRE (InVivo Retail), Sabine DUCROCQ (Jardinerie d'Hesdigneul), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Sarah MARIE (Truffaut), Etienne MOUCHEL (Sévéa), Frédéric OGLIETTI (Truffaut), Mathilde SCHALLER (Botanic), Suzanne TRIFFAULT (InVivo Retail).

Commission Paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNE-FP) :

Elle a pour principale mission d'examiner la situation et l'évolution de l'emploi, afin de définir la politique de formation mise en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche l'Opcommerce.

Merci à Sabrina BOUC (InVivo Retail), Christophe MACALOU (InVivo Retail), Juliette MARTOIA (Botanic), Christelle MAUGIS (Truffaut), Pascale MENDY (Sévéa).

Les groupes de travail

Comité Opérationnel Végétal :

Les adhérents y mettent en commun les problématiques rencontrées dans les sièges sociaux et en magasins, en lien avec le végétal. La Fédération effectue par la suite des démarches afin de répondre aux problématiques rencontrées.

Merci à Patrick ABADIE (Truffaut), Claire-Lise BOUCHARD (Botanic), Gilles CAILLEAU (Sévéa), Jean CHAPRON (Saisons et Jardins), Florence FOUCHER (InVivo Retail) et Stéphane FRISSON (InVivo Retail).

Comité Opérationnel Animal :

Les adhérents travaillent sur la mise en place d'un label sur le bien-être animal pour promouvoir la qualité des compétences des collaborateurs dans le soin apporté aux animaux et qui assure leur bien-être.

Merci à Céline DELLA-TORRE (Sévéa), Richard DEMANGE (Ma Jardinerie), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Nathalie HIBAL-FARAON (Truffaut), Alban FAVENNEC (Jardinerie Favennec), Loïc FORESTIER (Botanic), Wilfried GESNOUIN (InVivo Retail), Marina LEFEBVRE (InVivo Retail), Stéphane LE TELLIER (InVivo Retail), Emmanuelle MARVIE (Sévéa), Patrick ROUMAT (Côté Nature).

Comité Opérationnel Développement Durable :

De nombreux sujets d'actualités autour du développement durable sont abordés, notamment la loi anti-gaspillage et la création d'une filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur), le recyclage des pots horticoles, le décret tertiaire sur l'énergie...

Merci à Gilles CAILLEAU (Sévéa), Stéphane D'HALLUIN (Botanic), Florence FOUCHER (InVivo Retail), et Sophie LESUEUR (Truffaut).

Comité Opérationnel Communication :

Il a pour mission de définir et de déployer la communication de la Fédération en cohérence et en appui de la communication des adhérents et notamment des grandes enseignes.

Merci à Géraldine BORNES (Gamm Vert), Laurence FRANÇOIS (Sévéa), Amélie JEUDY (Truffaut), Catherine JOUSSE (Truffaut), Florence VALCKE (Botanic).

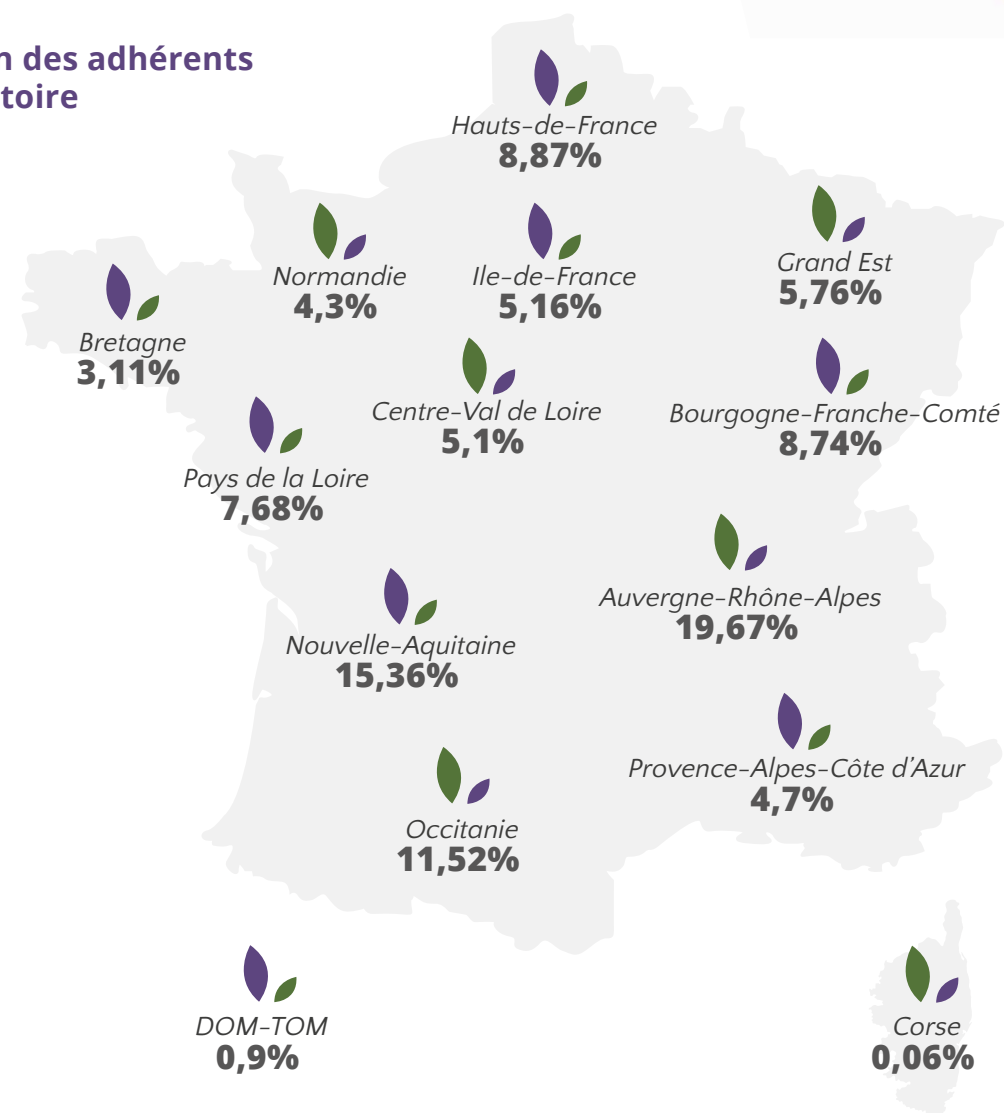
Les instances de la Fédération en quelques chiffres en 2021 :



Des adhérents variés et représentatifs du secteur



Répartition des adhérents sur le territoire



Chiffres 2021 du secteur

Signe que les Français ont renoué avec le vert, le secteur de la jardinerie et de l'animalerie a continué sur sa lancée en 2021 malgré la crise qui s'éternise. Les ventes des enseignes spécialisées ont augmenté de 15,2% par rapport à 2020.

Au terme d'une année 2021 marquée par la poursuite de l'épidémie de la Covid-19, des difficultés d'approvisionnements et une hausse des prix des matières premières, du transport et de l'énergie, la Fédération des Jardineries et Animaleries de France publie un bilan du secteur positif mais prudent. **Les réseaux spécialisés ont observé une progression de 15,2 % de leur chiffre d'affaires sur un an.**

Cette hausse est surtout le reflet de l'envolée des ventes en tout début de saison, après le trou d'air du printemps 2020. Par la suite, le secteur s'est heurté à une météo capricieuse et, surtout, à un effet de comparaison défavorable après les achats record de l'année précédente à la sortie des confinements.

Tous les rayons ont connu une hausse. Tout d'abord, l'univers du jardin avec une progression des ventes de 18 %, qui confirme le besoin des Français de vert et de nature. Mais la maison et l'animalerie ne sont pas en reste. Alors que ces segments avaient été particulièrement malmenés par la pandémie en 2020, ils ont connu eux aussi une augmentation (respectivement +11,6% et +9,5%).

Si l'on compare avec 2019, la dynamique est encore plus marquée. Les enseignes de la jardinerie et de l'animalerie ont dépassé leur niveau d'activité pré-Covid, enregistrant une hausse de 20,5 % de leur chiffre d'affaires. Des résultats qui montrent à quel point les confinements successifs ont renforcé comme jamais le besoin de nature des consommateurs. Reste à voir dans quelle mesure la hausse des prix du transport et de l'énergie va impacter le budget des Français et se répercuter sur leurs achats.

« Nous nous réjouissons de ces résultats, qui confirment le rôle essentiel de notre secteur dans la qualité de vie des Français. Mais nous restons prudents sur l'avenir notamment vis-à-vis de la hausse des prix des produits liée à l'envolée des prix des matières premières, du transport et de l'énergie. »

Benjamin DÉJARDIN,
Président des Jardineries et Animaleries de France

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES JARDINERIES ET ANIMALERIES À PÉRIMÈTRE COMPARABLE PAR UNIVERS PRODUITS

	Évolution 2021/ 2020	Évolution 2021/ 2019
Jardin	+18,2 %	+25,9 %
Maison	+11,6 %	+12,1 %
Animalerie	+9,5 %	+12,2 %
Ensemble Marché	+15,2 %	+20,5%

Source : Jardineries et Animaleries de France

Le dialogue social

Rôle de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise et assure le secrétariat de la CPPNI de la branche jardinerie et graineterie. La commission est composée paritairement des représentants des organisations syndicales et des représentants des employeurs au sein de la branche. **La commission a deux missions principales : négocier et interpréter.**

D'une part, la CPPNI négocie les dispositions de la convention collective, mais aussi des avenants et accords à la présente convention. Ces textes, après extension par arrêtés ministériels, sont applicables à l'ensemble des entreprises de la branche, et pas seulement aux adhérents de la Fédération.

D'autre part, avec sa mission d'interprétation, la commission peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, conformément aux dispositions légales et réglementaires. De plus, si des divergences dans une entreprise font surface sur l'interprétation d'une clause de la convention ou de l'un de ses accords ou avenants, une demande à ce sujet peut être portée devant la CPPNI pour statuer sur la question.

Enfin, les entreprises ont l'obligation de transmettre à la CPPNI leurs accords d'entreprise relatifs à la durée du travail, au travail à temps partiel et intermittent, aux congés.



Une hotline juridique au service des adhérents

Le pôle juridique a également pour rôle de répondre aux questions juridiques et sociales des adhérents.

Cette année, le pôle n'a pas manqué de répondre à toutes les questions liées à la crise sanitaire, mais aussi aux questions de droit social (heures supplémentaires/repos compensateur, précisions sur l'embauche en CDD/contrats professionnels/contrats saisonniers, arrêt maladie, régime social des indemnités de prévoyance, période d'essai, congés, indemnités de retraite, problématique du travail les jours fériés, procédure à suivre lors d'un abandon de poste, contrôles URSSAF relatifs aux heures d'équivalence...).

La Fédération répond à ses adhérents par appel et/ou courriel pour les accompagner au mieux dans leur activité.

Frais de santé

Conformément à une disposition de l'accord sur les salaires, la CPPNI a créé un groupe de travail mandaté sur la mise en place d'un régime conventionnel Frais de santé (Mutuelle) à destination de l'ensemble des entreprises et salariés de la branche.

Ainsi, dans un premier temps, deux enquêtes web simples, rapides et anonymes ont été menées afin de recueillir les souhaits des adhérents et surtout pour dessiner les contours d'un régime conventionnel qui répondra au mieux à leurs attentes.

Tout au long de l'année, les discussions ont porté sur le contenu d'un cahier des charges. Ont notamment été détaillés les niveaux de garanties souhaités, le principe de mutualisation des risques à travers la labellisation d'un organisme assureur, mais aussi la définition des critères sur la gestion administrative du régime, le déploiement et le suivi commercial.

Ce cahier des charges a été envoyé à huit organismes assureurs (les partenaires sociaux ont pu préciser leur choix). Lors du premier semestre 2022, les entreprises retenues seront auditionnées par la Commission paritaire avant d'émettre un choix définitif.

Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires

Les organisations syndicales de salariés et l'organisation patronale représentatives dans le champ d'application de la convention collective des jardineries et graineteries se sont rencontrées dans le cadre de la Négociation Annuelle sur les salaires et se sont mises d'accord sur les points suivants :

- Une augmentation de 3,5% sur les sept premiers coefficients de la grille des salaires, et une augmentation de 3,2% sur les coefficients suivants.
- De plus, les partenaires sociaux, soucieux et conscients de la nécessité de faire en sorte d'améliorer l'attractivité des métiers de la branche, s'engagent à mener une négociation en 2022 sur la grille de classification conventionnelle et en relation avec cette nouvelle grille, sur les minima conventionnels.
- Enfin, une nouvelle négociation sur les salaires conventionnels s'ouvrira dès lors que serait constaté un taux d'inflation important.

L'accord sur les salaires a été signé par les syndicats suivants : la FGTA-FO, la CFTC-CSFC et la CFE-CGC.

DES PROJETS À VENIR EN 2022

L'actualité du dialogue social 2022 sera elle aussi importante avec pour thème principal : l'attractivité des métiers. Un séminaire des administrateurs et un autre des DRH sont prévus sur le premier semestre 2022. Les travaux de modernisation de notre convention collective se poursuivront avec la révision des classifications des emplois de notre branche. Enfin, le régime frais de santé devrait être finalisé pour une entrée en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2022.



Proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale

Les députés ont commencé l'examen du texte en janvier 2021 à l'Assemblée nationale. La stratégie initiale de la Fédération était d'être dans une démarche constructive avec les parties prenantes. Des contacts ont donc été pris avec le cabinet du ministre de l'Agriculture en amont des discussions et une note détaillée sur la vente de carnivores domestiques a également été envoyée aux services de la DGAL.

Cependant, malgré l'avis contraire du ministre Julien Denormandie, les députés ont adopté un amendement visant à interdire à partir de 2024 la vente de chiens, chats et animaux de compagnie en animalerie. Lors des débats, il n'était question que des chiens et chats alors qu'en réalité l'interdiction est beaucoup plus large. La Fédération a immédiatement enclenché un lobbying soutenu auprès de sénateurs pour s'assurer de leur appui en vue de l'examen du texte au Sénat.

La Fédération a construit un plan de communication stratégique et de lobbying avec la stratégie suivante : l'achat d'animaux en animalerie ne « cause » pas mais « prévient » l'abandon, à travers les mesures d'accompagnement, de suivi et les actions menées en matière de bien-être animal.

Tout au long du premier semestre, un certain nombre de rendez-vous ont été effectués avec des sénateurs, dont la rapporteure et les administrateurs du Sénat.

Le Sénat a été quasi-unanime dans la défense de l'intérêt de la vente en animalerie et les députés ont accepté de revenir sur une interdiction générale. Le texte adopté le 21 octobre 2021 au Sénat ré-autorise l'activité des animaleries, tout en renforçant l'encadrement de cette activité et en encourageant les partenariats entre animaleries et associations dans l'objectif de trouver un foyer à des animaux abandonnés.

A la suite de cette première lecture par le Sénat, la Commission Mixte Paritaire rassemblant sept députés et sept sénateurs s'est réunie avec pour but de trouver un compromis global sur le texte de loi. Des échanges fournis ont finalement conclu d'une rédaction qui interdirait uniquement la vente de chiens et chats en jardinerie et animaleries à partir du 1er janvier 2024.

Cependant, le risque à l'élargissement d'autres animaux demeure, du fait de la pression sociétale, du poids des ONG et du parti animaliste qui prend de l'ampleur.

Enfin, la Fédération a rencontré de nombreux élus et membres des cabinets ministériels. Les adhérents ont également mené des rencontres au niveau local dans les différentes régions.

Loi Climat & Résilience

La Fédération a été très active lors des débats autour du projet de loi pour porter la voix de ses adhérents. La Fédération a notamment été auditionnée par Mme Cendra Motin, rapporteure sur le titre II du projet de Loi. Tout au long du processus législatif, la Fédération a présenté les messages du secteur ainsi que ses spécificités soit en son nom propre, soit en commun avec d'autres associations professionnelles.



ACCOMPAGNER,
INFORMER, CONSEILLER,
PROFESSIONNALISER



Le végétal

Le Comité Opérationnel Végétal (COV) est le groupe de travail de la Fédération dans lequel les adhérents échangent sur leurs problématiques communes dans le domaine du végétal. Par la suite, la Fédération répond aux problématiques en effectuant les démarches nécessaires.



« Le COV nous permet d'échanger, entre confrères et consœurs des différentes enseignes de jardinerie, sur des sujets communs et non concurrentiels tels que les évolutions réglementaires et techniques liées au végétal. C'est un précieux lieu de discussions et de décisions communes qui nous permet de partager des informations et de se répartir parfois le travail. Nous espérons nous voir souvent maintenant et continuer ainsi à cultiver le climat de confiance et la bonne ambiance qui règnent au sein de notre groupe de travail. »

Patrick ABADIE,
membre du Comité Opérationnel Végétal

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS



Accompagnement sur les évolutions réglementaires

Passeport Phytosanitaire, liste des produits phytosanitaires de biocontrôle, organismes nuisibles du palmier, redevance pour la pollution diffuse, évolution du référentiel de certification des produits phytosanitaires en 2021, Xylella Fastidiosa, lutte contre le chancre coloré du platane, fiches sur le virus du fruit rugueux de la tomate brune (ToBRFV)... autant de sujets qui sont évoqués dans ce groupe de travail pour accompagner les adhérents sur l'évolution de la réglementation du végétal et des produits phytosanitaires.



Veilles sur les produits phytosanitaires

La Fédération communique deux veilles sur les produits phytosanitaires :

- **Veille Phyt'Ornement - Vendeurs en jardinerie** : en partenariat avec Fredon Île-de-France, la Fédération édite tous les mois un bulletin de veille de conseils phytosanitaire et environnemental. Comment détecter le Cynips du châtaignier ou encore l'alterniose de la carotte ? A quoi ressemblent-ils, quels sont les symptômes et quelles sont les techniques de gestion alternatives (notamment des solutions de biocontrôle) ? Voilà les objectifs et sujets de cette veille.
- **Synthèse réglementaire - Veille phyto** : Une synthèse réglementaire sur les produits phytosanitaires, matières fertilisantes et biocides est envoyée aux adhérents tous les deux mois, soit six veilles par an. Elle regroupe les textes réglementaires publiés au Journal Officiel français et au Journal Officiel Européen.

17
VEILLES
EN 2021

Variétés potagères du domaine public ou/et d'intérêt local

Face à l'enjeu important que représente la préservation de la diversité proposée aux amateurs et la forte demande de ce public, nous avons soutenu auprès de Sémaé la création d'un fonds de soutien pour la maintenance de variétés anciennes de légumes. Aujourd'hui, 32 variétés anciennes ont pu être activées et de nouvelles demandes d'inscription sont en cours.

Formation e-learning sur les produits de biocontrôle

La Fédération travaille avec AkiNaO, société spécialisée dans les produits de biocontrôle afin de mettre en place une formation e-learning sur les produits de biocontrôle. Ce programme est financé par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du plan ECOPHYTO.

Xylella Fastidiosa

De nombreux foyers en région Occitanie se sont développés. L'Administration a mis en place des moyens de prévention avec des exercices tests de maîtrise de nouveaux foyers, auxquelles participent déjà les régions Pays de la Loire et Bretagne. Nous participons avec la DGAL au suivi de cet indésirable et informons quotidiennement nos adhérents.

Logistique

La Fédération participe activement au groupe de travail de l'interprofession Val'hor sur le sujet de la logistique. L'épidémie de la Covid-19 ainsi que les évolutions réglementaires telles que la mise en place de Zone à Faible Emission poussent à réfléchir sur les flux logistiques entre producteurs et distributeurs. L'ensemble de la filière doit s'investir sur ce dossier transverse. Le groupe de travail a permis d'aboutir à un guide de bonnes pratiques et a initié des travaux sur l'établissement d'un référentiel standard commun des lieux de chargement et de livraison. Tous ces échanges ont permis d'établir une relation de confiance avec la production.

Espèces Exotiques envahissantes

La Fédération a été auditionnée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre de la préparation d'un plan d'action concernant les voies d'introduction non intentionnelles relatives aux 66 espèces exotiques envahissantes actuellement réglementées au niveau européen. La Fédération a défendu les spécificités du secteur et s'est opposée à la suggestion de mise en place de liste positive pour le végétal. De plus, la Fédération a promu les jardinerie et animaleries comme étant un relais important vers le grand public. Enfin, la Fédération travaille aussi avec l'interprofession pour mettre à jour et promouvoir le Code de Bonne Conduite permettant d'être proactifs vis-à-vis de la réglementation.



Marina LEFEBVRE,
membre du
Comité Opérationnel
Animal



« Le Label, au-delà de répondre aux attentes sociétales actuelles et plus particulièrement la prise en compte du bien-être et du bien-vivre animal, nous permet de proposer une démarche lisible et homogène à l'ensemble de la profession, ce qui crédibilise la démarche et nous rend plus fort face aux nombreuses attaques et lobbying subis. Il contribue également à la motivation des équipes en magasin en mettant en avant leur professionnalisme, et ce au service des animaux qui y sont accueillis. Enfin, il assure le renforcement des dispositifs et protocoles existants concernant le bien-être animal. Pour 2022, le groupe de travail est en train de rédiger un label adapté pour les magasins qui ne proposent à la vente que des animaux de basse-cour. »

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS

L'animalerie

Les adhérents ont travaillé sur la mise en place d'un label pour promouvoir la qualité des compétences des collaborateurs dans le soin apporté aux animaux et à l'assurance de leur bien-être.



Label Bien-Être des Animaux

La Fédération a élaboré avec des professionnels de l'animalerie et des vétérinaires spécialisés une labellisation visant à assurer le bien-être des animaux proposés à la vente dans les animaleries labellisées. Cette démarche de labellisation est le fruit d'un travail collectif de plus de trois années qui a porté principalement sur trois aspects : la définition des bonnes pratiques via l'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques, la structuration de critères objectifs et fiable par un certificateur indépendant et la montée en compétences de tous les métiers des adhérents de la Fédération grâce à un programme de formation en ligne inédit et complémentaire des certifications officielles, appelé Certi'Animaux.



100

**ANIMALERIES
LABELLISÉES**
EN 2021

847

**ANIMALIERS
CERTIFIÉS**
EN 2021



Influenza Aviaire Hautement Pathogène

La Fédération s'est mobilisée afin de suivre de près la gestion de la crise en participant aux réunions de crise organisées par la DGAL. Elle a aussi accompagné ses adhérents pour déployer les mesures de biosécurité et relayer les nouveaux arrêtés pris par les autorités. Enfin, la Fédération a répondu aux questions de ses adhérents sur le sujet.



Le développement durable

Accélération du déploiement des bornes Rekuo en jardinerie

Dans le cadre du Comité Opérationnel Développement Durable et en collaboration avec EcoDDS (organisme agréé par les pouvoirs publics qui prend en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques de jardin), nous avons mis en place dans 154 jardinerie des bornes REKUPO afin de permettre à nos clients de rapporter leurs déchets. En 2022, nous continuons le déploiement des bornes en commençant par les magasins dont la fréquentation est la plus importante. Nous mettons aussi un test pour évaluer le retour des aérosols qui, aujourd'hui ne peuvent être pris en charge dans les bornes REKUPO. En parallèle, nous essayons de trouver une solution pour les jardinerie dont la surface est inférieure à 4 000 m² dans le but de proposer une solution au plus grand nombre de points de vente.

REP

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur, la Fédération a travaillé avec différents éco-organismes pour déterminer le périmètre des REP, les barèmes ainsi que les conditions de reprise. De plus, la Fédération a travaillé avec les autres fédérations concernées pour établir une FAQ permettant d'informer ses adhérents concernant la reprise en magasin et a coorganisé un forum des éco-organismes permettant aux adhérents de connaître chaque éco-organisme.

Pots Horticoles

La Fédération continue de porter ce sujet au niveau de l'interprofession Val'hor. Une expérimentation a pu être mise en place dans certaines jardinerie quant à la récupération de pots dit « professionnels ». Des actions ont aussi été menées pour chercher des solutions d'éco-conception des pots. Les travaux sont toujours en cours.



« Le Comité Développement Durable est un temps de partage et d'échanges entre les enseignes. Il nous permet d'échanger sur des problématiques communes comme la mise en place de la nouvelle filière de Responsabilité Elargie du Producteur ou encore sur les dispositifs de reprise en magasin de produits usagés. Grâce à ces discussions entre responsables développement durable, nous avons pu répartir les bornes REKUPO (pour la récupération des déchets de produits chimiques du jardin) entre les enseignes et ainsi offrir le meilleur maillage territorial aux consommateurs. »

Florence FOUCHER,
membre du Comité Opérationnel
Développement Durable

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS

Communication aux adhérents

Newsletter & flash infos

Une newsletter est envoyée régulièrement aux adhérents afin de les tenir informés des différents sujets. En parallèle de ces envois, des flash infos dédiés uniquement à un sujet en particulier ont été également envoyés aux adhérents.



Notes d'informations thématiques

Les adhérents reçoivent régulièrement des notes d'informations sur des sujets variés comme la réglementation et la commercialisation des végétaux, l'animalerie, le social, la formation, ou encore la fiscalité.



Un nouvel extranet pour les adhérents

Dans le cadre de la refonte de la plateforme de marque de la Fédération débuté en 2020, l'extranet adhérents a été repensé. Plus intuitif et ergonomique, plus moderne et design, il a été conçu pour mieux répondre aux besoins d'information des adhérents.

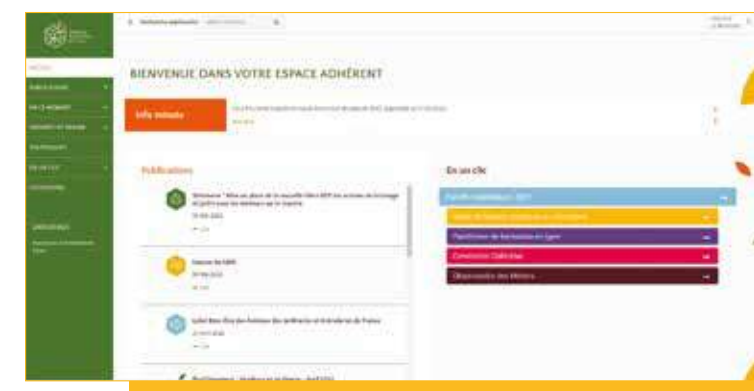
Ils peuvent y retrouver un ensemble de publications pour les aider dans leur activité au quotidien (réglementation, formation, social, protection des végétaux, veilles, guides...), mais également des statistiques sur le secteur des jardinerie et plus largement du végétal et de l'animalerie, ainsi que des communiqués de presse.

Les adhérents disposent aussi d'accès directs à la Convention Collective, la plateforme de formation en ligne et l'Observatoire National des Métiers de la Jardinerie.



Statistiques

En partenariat avec Les Echos Etudes, un panel statistiques mensuel est édité par la Fédération sur les chiffres du mois, par catégorie de produit (pépinière, fleuristerie, produits pour jardin, décoration extérieure, alimentation, animalerie...).





Former

Rôle de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP). Elle est composée de représentants des syndicats de salariés, mais aussi de représentants des employeurs. Elle a pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche professionnelle à laquelle elle est rattachée en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences. Elle a une attribution générale de promotion de la politique de formation dans son champ de compétence professionnel. L'opération de compétences de la branche est l'Opcommerce.



« Nous nous réunissons plusieurs fois par an pour analyser et définir les priorités de la branche en matière d'emploi et de formation. Il s'agit de définir ensemble les dispositifs et financements les plus adaptés pour accompagner la montée en compétences de nos collaborateurs. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques et sur les enjeux communs pour mutualiser certaines actions et renforcer l'attractivité de nos métiers.

La formation est un incontournable pour accompagner nos collaborateurs dans l'évolution de nos métiers et doit être une priorité partagée par tous. »

Juliette MARTOIA,
membre de la CPNE-FP

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS



ProA

Les organisations syndicales de salariés et l'organisation patronale représentatives dans le champ d'application de la convention collective des jardineries et graineteries ont décidé d'actualiser l'accord ProA et ont retenu un forfait horaire à 15€ pour les certifications portées par cet accord. L'accord ProA sera présenté en CPPNI au premier trimestre 2022 après actualisation des certifications et soumis à signatures.

EDEC

La branche est engagée dans deux EDEC avec l'Opcommerce :

- EDEC Impact de la transition écologique sur les métiers et les organisations du commerce et de la distribution
- EDEC Portail Prospectives Compétences Métiers de la filière commerce.

A ce titre, elle suit et donne ses positions dans les groupes de travail y afférant.

Refonte des fiches métiers

La branche a décidé de revoir les 13 fiches métiers pour les rendre plus concises, plus claires et plus attractives pour les jeunes et personnes en recherche d'emploi. Les fiches sont actuellement en cours de rédaction.

Accueil du renouvellement du Certi'Phyto

Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité. En partenariat avec l'ESA d'Angers (Ecole Supérieure d'Agriculture), la Fédération accueille dans ses locaux l'examen du renouvellement de la formation Certiphyto quatre fois par an.



Section Paritaire Professionnelle

Chaque année, cette section paritaire valide les différents budgets alloués à la formation de la branche en partenariat avec l'opérateur de compétences l'Opcommerce (alternance, contrats de professionnalisation, contrat d'apprentissage, Compte Professionnel de Formation...). Au cours de 2021, elle s'est réunie 7 fois.

DES PROJETS À VENIR EN 2022

L'attractivité du secteur étant au cœur des préoccupations de la branche, la Fédération va développer ses relations avec les écoles et relancer l'apprentissage.

Par ailleurs, la branche va s'engager sur la réalisation de vidéos métiers et des actions de promotion de ses métiers. A cet effet, des accords de branche pourraient être conclus sur les sujets de la formation dans les trois ans à venir. Enfin, la branche va s'engager dans les groupes de travail interbranches sur ces sujets d'attractivité et de promotion des métiers.

Communication au grand public

Presse

Les relations presse sont un outil important de promotion des jardineries et animaleries. A destination des professionnels et du grand public, elles véhiculent un message positif sur le secteur, les formations, les savoir-faire et les métiers.

En 2021, la Fédération a écrit 8 communiqués de presse, qui ont été relayés dans les différents médias professionnels du jardin et de l'animalerie.



8

COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

Réseaux Sociaux

En 2021, les réseaux sociaux de la Fédération continuent leur expansion :

- **Facebook** : 620 abonnés (+9,3%) et 35 publications
- **LinkedIn** : 2148 abonnés (+35%) et 23 publications
- **Twitter** : 1074 abonnés (+4,6%) et 51 publication
- **Instagram** : la Fédération a relancé son compte Instagram et dénombre **256 abonnés** avec **15 publications**.
- **TikTok** : la Fédération a également lancé un compte TikTok pour toucher les jeunes et faire connaître les métiers de la jardinerie.

Jeu-concours P'tits Jardins Gourmands



Ce concours a remplacé exceptionnellement la Semaine du Jardinage pour les Écoles, n'ayant pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Près de 435 classes ont participé : les enfants de classes maternelles et élémentaires ont réalisé à l'école une plantation fleurie ou potagère sur le thème de la gourmandise. Cultures en bacs ou jardinières, dans des carrés potagers ou dans le jardin d'école, chacun a pu laisser libre cours à sa créativité.

Partenaire du Concours National des Jardins Potagers 2021

Créé en 2001, le Concours National des Jardins Potagers (CNJP) récompense des potagers remarquables au niveau de la diversité des espèces et des variétés cultivées, des pratiques de jardinage et de l'esthétisme du jardin, selon cinq catégories :

- Catégorie 1 : jardin potager privatif,
- Catégorie 2 : potager dans un ensemble collectif de jardins,
- Catégorie 3 : jardin potager privatif situé dans un environnement paysager (demeure, château, grand parc...),
- Catégorie 4 : jardin ou parcelle pédagogique,
- Catégorie 5 : jardins partagés mis en place et cultivés au sein d'une entreprise ou par une association.

Il est organisé conjointement par la section potagère de la SNHF, l'association JARDINOT, Sémaé et la FNJFC (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs). La Fédération était partenaire de cet évènement.



Partenaire officiel des Graines d'Or 2021

La 36^{ème} édition des Graines d'Or, cérémonie organisée par Média & Jardin - Groupe J, éditeur des journaux Jardinerie, Animal Distribution et de La Lettre du Végétal, pour mettre en lumière « les talents de la distribution » a fait son grand retour en présentiel à l'Hôtel Intercontinental Paris Le Grand le 2 décembre 2021.

La Fédération était partenaire de ce rendez-vous annuel des univers jardin et animal et a décerné le prix catégorie Enseigne Jardin - Circuit jardinerie indépendantes à la Jardinerie Tarnaise, également adhérente de la Fédération.



La Fédération et son écosystème

L'équipe des Jardineries et Animaleries de France est constituée de quatre salariés permanents et de deux consultants experts sur les sujets techniques :



Etienne BODIN
Directeur Général
ebodin@jardineries-animaleries.org



Laure GIRARDEAU
Responsable des Affaires Sociales
et de la Formation
lgirardeau@jardineries-animaleries.org



Lauriane LE BRAZIDEC
Chargée de Communication
et Relations Adhérents
llebrazidec@jardineries-animaleries.org



Thomas LE RUDULIER
Chargé des Affaires Techniques
et Réglementaires
tlerudulier@jardineries-animaleries.org



Christian de LUZY
Expert Protection des Plantes
cdeluzy@jardineries-animaleries.org



François PAULY
Expert Jardin
fpauly@jardineries-animaleries.org



Mandats

CdCF - Conseil du Commerce de France
Association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles, elle représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CNVVF - Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Le CNVVF est l'organisme en charge du concours pour le label « Villes et Villages Fleuris ». La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CTPS - Comité Technique Permanent pour la Sélection des plantes cultivées
Sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (France), le CTPS est l'instance de consultation de l'ensemble des parties prenantes de la filière semences et plants (y compris d'arbres forestiers et fruitiers). Il est chargé de la gestion du catalogue officiel des espèces et variétés. La Fédération y représente les utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou plants.

DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) - Ministère de l'Agriculture
Elle met en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue et participe à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) dé-

finet et anime la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétences du ministère. La Fédération participe à la Commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces.

DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) - Ministère de la transition écologique et solidaire
Elle a pour mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées. La Fédération participe à la Formation de filière des déchets diffus spécifiques de la commission des filières de responsabilité élargie du producteur.

Excellence Végétale
Association qui regroupe les professionnels et amateurs engagés dans la recherche de qualité pour les produits issus de l'horticulture et de la pépinière, elle a pour but de gérer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels de qualité ainsi que de gérer les certifications concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

FranceAgriMer - Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
Etablissement de concertation et d'échanges entre les filières du secteur agricole et les pouvoirs publics, ses missions sont de favoriser la concertation au sein des filières agricoles, gérer les aides publiques nationales et communautaires et assurer une veille économique. La Fédération participe au Conseil Spécialisé « productions végétales spéciales ».

Sémaé - L'interprofession des semences et plants
Sémaé est l'organisation interprofessionnelle de la filière semences et plants et a pour mission le contrôle de la qualité et la certification des semences. La Fédération participe aux instances suivantes : Comité permanent, Commission Communication, Commission Contrôle de l'application de la réglementation, Commission Plants de légume pour amateurs, Conseil de Section Semences Fourragères et à Gazon, Conseil de Section Potagères et Florales, Conseil de Section Plants de Pomme de Terre.

IGCA - International Garden Centre Association
L'IGCA est une association qui valorise le secteur de la jardinerie au niveau international. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer. La Fédération participe à la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (formation d'étude de la faune sauvage captive).

OpCommerce - Opérateur de compétences du commerce
Opérateur de compétences de la branche des jardineries, il développe des projets et des partenariats avec des acteurs de l'emploi et de la formation. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Plante & Cité
Plante & Cité est un centre technique spécialisé dans les espaces verts et le paysage, qui assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, entreprises et collectivités territoriales. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

SNHF - Société Nationale pour l'Horticulture de France
Association qui réunit des jardiniers amoureux de la nature et respectueux de l'environnement et dont l'objectif est de diffuser la culture et les savoir-faire en jardinage et en horticulture, valoriser l'art des jardins, œuvrer pour la protection du patrimoine végétal et favoriser le maintien de la biodiversité. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Val'hor - Interprofession des professionnels du végétal
Ses missions sont de développer les marchés et pérenniser les entreprises, d'investir dans la recherche et de défendre les différentes familles qu'elle représente auprès des pouvoirs publics. La Fédération participe aux instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commission finance et financement, Commission développement économique, Commission étude prospective et innovation, Commission communication et promotion, Copil « Mission Végétal », Copil « Plante bleue », Copil « Plantes envahissantes », Copil « Pots horticoles ».

Crédits photos : Istock.com : ©AndreaAstes, ©Pasakorn_14, ©chert61, ©Nastco, ©suriyasilsakom, ©DuxX, ©Gingagi, ©Andrii Zastrozhnov, ©ENDER BAYINDIR, ©Iurii Garmash, ©AlessandroZocc, ©LuVo, ©AntiMartina, ©cris180, ©JuTi, ©burtonhill, ©_Vilor, ©enviromantic, ©emilio100, ©digihelion, ©harneshkp, ©Nataba



Jardineries
& Animaleries
de France

Les Jardineries et Animaleries de France
22, rue Esquirol 75013 Paris
01 44 24 96 97
jardineries-animaleries.org